

RAPPORT
DE SUIVI DES CONSULTATIONS PUBLIQUES
PAFIO 2021-2022
TFR 112-002

Produit le 13 janvier 2022

Réalisation

MRC de la Haute-Gaspésie
Charles-Philippe Mimeault Laflamme ing. f.
464, boulevard Sainte-Anne Ouest
Sainte-Anne-des-Monts (Québec)
G4V 1T5
Téléphone : 418-763-4480
Courriel : mrchg.foresterie@globetrotter.net

Diffusion

Cette publication, conçue pour une impression recto-verso, est disponible en ligne uniquement à l'adresse :
www.hautegaspesie.com

Table des matières

1. Contexte.....	1
2. Objectifs de la consultation publique.....	1
3. Unités d'aménagement visées par la consultation publique.....	1
4. Principaux commentaires reçus.....	1
5. Conclusion.....	1

1. Contexte

La version précédente du PAFIO pour le TFR 1112-002 ne contenait pas suffisamment de superficies pour assurer la suite des opérations forestières en 2021 et en 2022. La présente consultation porte sur un nouveau PAFIO partiel pour les saisons 2021 et 2022 qui proposent principalement l'ajout d'un secteur de récolte dans le chantier Capucins et de travaux de remise en production forestière dans les chantiers Capucins et Cap-Seize pour assurer un minimum d'opérations jusqu'en 2022. Un nouveau PAFIO sera consulté au cours de 2022 pour compléter la planification forestière sur l'horizon 2020-2025.

2. Objectifs de la consultation publique

Présenter au public et au comité multiressource en place le PAFIO des opérations planifiées pour 2021 et 2022. Les opérations à réaliser sont composées exclusivement de nouveaux secteurs qui n'ont jamais été consultés.

3. Unités d'aménagement visées par la consultation publique

La consultation vise le TFR 112-002 dont la gestion est déléguée à la MRC de la Haute-Gaspésie par le MFFP.

4. Principaux commentaires reçus

Aucun commentaire reçu.

Cependant, la MRC s'est assuré que le Club Motoneige Mont Logan inc. qui gère le sentier fédéré de motoneige et Damabois division Cap-Chat qui exécutera les travaux de récolte et de voirie se sont entendus sur des mesures d'harmonisation pour assurer le bon déroulement des opérations de chaque organisation pendant l'hiver 2022 (janvier à avril).

5. Conclusion

Le PAFI en consultation n'a pas soulevé de préoccupation particulière.